

NOUVEAUTÉS OU MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NATIONAL

La CNS réunie les 6 & 7 septembre à Paris a étudié les modifications à apporter au règlement national ou des nouveautés à rajouter pour faire suite aux remontées des départements.

Freins à disque autorisés sur toutes les épreuves sur route pour toutes les catégories d'âges pour la saison 2019 (source FFC)

Cyclocross

Pour le cyclocross une nouvelle règle s'impose pour le **changement de vélo** :

- 1. Temps très gras, sur décision de la CNS sur le national ou sur décision des commissions techniques pour les épreuves du calendrier

Changement de vélo à poste fixe quel qu'en soit la raison, les vélos peuvent être lavés (au poste de lavage et non dans la zone technique).
Un seul changement par tour

- 1. Temps secs ou légèrement humides (surtout épreuves)

Changement de vélo à poste fixe sur incident mécanique, les vélos ne peuvent pas être lavés et ne doivent pas sortir de la zone technique.
Un seul changement par tour.

Sur les épreuves des calendriers départementaux et régionaux, le vélo de type VTT sans dispositif additionnel est autorisé à ~~condition que la largeur du cintre n'exécède pas 50 cm~~ la partie barrée sera supprimée

Catégorie 4 sur les cyclocross, elle est autorisée, mais reste une option pour les départements. Si un licencié ayant une carte de 4e catégorie se rend sur une épreuve dans un département où cette catégorie n'est pas autorisée, il devra participer en 3e et être classé avec eux.

Cyclospor

Épreuves ouvertes, les correspondances établies par la CNS pour l'accueil des licenciés autres fédérations peut être durci, mais pas le contraire

Féminines prenant une licence en double licence. Devant le nombre restreint de féminines les comités auront la possibilité s'ils le souhaitent d'accueillir des féminines venants de la FFC en 1re, 2e, 3e catégorie en les mettant respectivement en 1re, 2e, 3e catégorie Ufolep. Toutefois les 1re et 2e catégories FFC ne pourront pas participer aux championnats (départementaux, régionaux, nationaux)

Course à étapes cadets surclassés. Les épreuves à étapes sont interdites aux jeunes 13/14 ans et 15/16 ans, compris aux jeunes 16 ans surclassés (la partie barrée sera remplacée par "autorisé")

Lorsque le nombre de participants sera très bas, il sera possible de faire courir ensemble les 1re, 2e et 3e catégories en respectant le kilométrage autorisé pour chaque catégorie et en faisant des classements séparés. Idem pour les nocturnes.

Jeunes de 11/12 ans : pour faire une passerelle entre le KidBike, le VTT et le Cyclocross pour les jeunes voulant s'essayer à la compétition, la CNS souhaite intégrer ces jeunes sur les nationaux de VTT et de Cyclocross. Le circuit devant être adapté et la durée n'exécédant pas 15 minutes. 2019 sera une période test (les modalités seront précisées sur le règlement nation), les engagements se feront depuis la plateforme d'engagement comme les autres catégories.

Devant les absences de plus en plus fréquentes sur les podiums des championnats, la CNS a demandé à l'Ufolep nationale la création de 2 nouvelles amendes, l'une pour les individuels, l'autre pour les équipes qui ne présenteraient aucun coureur sur le podium. Bien entendu, pour en être exempté il faudra prévenir un membre de la CNS avant la cérémonie pour justifier d'une absence recevable (chute pendant l'épreuve, maladie, travail, événement familial).

EPREUVES OUVERTES

Un premier état des lieux fait ressortir une forte participation dans les régions à faibles effectifs toutes fédérations confondues. Plus de 700 participants ont été recensés sur nos épreuves.

Nous vous rappelons l'importance d'inscrire ces épreuves sur le calendrier national et d'en rentrer les résultats.

Attention à bien appliquer une majoration pour les licenciés des autres FD, un département ne pratique pas ce surcoût et est donc en contradiction avec le règlement national.

Nous vous rappelons que ce dispositif est prévu pour 5 ans renouvelable, donc il sera en vigueur l'an prochain.